

# REGLEMENT DE L'EDITION LOS POMPILS GRATINOIS

## **Article 1 : Course Los Pompils Gratinois**

La 3<sup>ème</sup> Edition de « Los Pompils Gratinois » est une course pédestre à plusieurs distances à allure libre chronométrée qui pour but d'animer notre village et de réunir le plus grand nombre de personnes en y associant le monde handisport (fauteuil athlétisme et handbike)

## **Article 2 : Définition de l'épreuve**

### **Descriptif :**

Course pour les Enfants

Marche 8 kms

Trail 5 kms

Trail 15 kms

Trail Canicross uniquement 8 kms

Semi-marathon de 21 kms (ouvert également aux handisports)

## **Article 3 : Conditions de participation**

Fournir obligatoirement **un certificat médical de non contradiction à la course à pieds en compétition daté de moins d'un an** au 21 Avril 2019 ou photocopie de la licence acceptée par la réglementation hors stade de validité.

Les participants étant mineur à la date de la manifestation devront obligatoirement fournir une autorisation parentale.

## **Article 4 : Inscriptions**

### **Modalités**

Les inscriptions s'effectuent selon les conditions suivantes :

- ❖ Sur Internet : [chrono-start@orange.fr](mailto:chrono-start@orange.fr)
- ❖ Sur place le jour de la course à partir de 7h00 (avec un supplément de 3€)

### **Validation**

L'inscription ne sera validée qu'après :

- ❖ Acquittement de la totalité des frais d'inscription
- ❖ La remise du certificat médicale de non contre-indication de la course à pieds en compétition
- ❖ De la fourniture de l'autorisation parentale (le cas échéant)

## **L'épreuve est limitée aux 500 premiers inscrits.**

Le retrait des dossards se fera dès le samedi 20 Avril 2019 de 14h à 18h00 et le jour même de la course à partir de 7h00 jusqu'à 8h30.

Année de naissance minimum pour la course de 15 kms : 2003

Année de naissance minimum pour la course de 21 kms : 2000

Année de naissance minimum pour la course de 5 kms : 2005

Année de naissance minimum pour la course de 8 kms canicross : 2003

L'inscription à la course « Los Pompils Gratinois » vaut adhésion expresse au présent règlement.

### **Article 5 : Ravitaillement**

Des postes de ravitaillement seront disposés sur le parcours de la marche, du trail de 15 kms, 8 kms, 5 kms et du 21 kms (eau, fruits, secs, gâteaux...)

### **Article 6 : Récompenses**

Un trophée récompensera les 3 premiers hommes et femmes du trail de 15 kms, 5kms, du Semi-Marathon, les 3 premiers handisport, 3 premiers du trail 10kms canicross

Quelques récompenses surprises seront également offertes.

### **Article 7 : Abandon**

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le chargé de sécurité du point de contrôle le plus proche, lui remettre son dossard et sa puce.

### **Article 8 : Annulation**

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'évènement afin de préserver la sécurité des participants. Les participants préinscrits seront informés par mail ou sms.

### **Article 9 : Assurances**

#### **Responsabilité Civile**

Conformément à la législation en vigueur, l'organisation a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à « Los Pompils Gratinois » en ce qui concerne la responsabilité civile des participants l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation.

## **Domage Matériel**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris de glace, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## **Article 10 : Sécurité**

L'organisateur s'engage à mettre en place un plan de sécurité respectant les critères énoncés par la Préfecture de Police. Le parcours sera quant à lui protégé par des signaleurs.

## **Article 11 : Droit à l'image**

Par sa participation à « Los Pompils Gratinois » chaque participant autorise expressément ses organisateurs à utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sa forme dérivée de l'épreuve et ce, surtout support, dans le Monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et / ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

*Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et rectification aux données personnelles vous concernant.*

## **Article 12 : CNIL**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la promotion des destinataires ci-après : Ces destinataires sont l'Organisation de « Los Pompils Gratinois ».

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 Janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et rectification aux informations qui vous concerne, que vous pourrez exercer en vous adressant à Kalista 28 rue de Londres 75009 Paris.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## **CANICROSS**

Un attelage de canicross consiste en un compétiteur, courant seul à pied, et un chien.

Au choix de l'organisateur, des compétitions peuvent être organisées dans les catégories suivantes :

Une catégorie canicross junior pour les jeunes de 14 à 18 ans.

Les catégories adultes pourront être organisées pour les coureurs de 18 ans et plus

Canicross Vétéran Hommes (DCMV) et Canicross vétéran Dames (DCWV) pour des compétiteurs de plus de 40 ans.

Des relais pour hommes et femmes à partir de 16 ans.

Catégories Enfants (pupilles minimes et cadets)

Une catégorie canicross pupille pour les enfants de 8 à 9 ans sur une distance de 1km.

Une catégorie canicross minime pour les enfants de 10 à 11 ans sur une distance de 2km maximum

Une catégorie canicross cadet pour les enfants de 12 à 13 ans sur une distance de 3km maximum.

L'enfant doit être capable de manipuler son chien seul, sur la ligne de départ comme en course

Ce dernier aura donc un gabarit adapté à celui de l'enfant et/ou sera éduqué en conséquence.

Dans les catégories pupille et minime, un accompagnant pourra suivre l'enfant à pied ou à vélo, il pourra intervenir lorsque cela s'avérerait nécessaire.

## **ÉQUIPEMENT**

Le chien sera en permanence attaché au conducteur par une ligne avec amortisseur. La ligne sera attachée au conducteur par une ceinture ou autre équipement de type baudrier (7 cm de largeur au moins au niveau

de la colonne vertébrale). La ligne tendue ne devra pas être inférieure à 1,80 m de long et ne devra pas dépasser 3 m de long.

## **CONDUITE DU CHIEN**

Le compétiteur n'incitera pas le chien à avancer en courant devant lui et ne le forcera pas à courir de quelque manière que ce soit.

Tirer le chien ou le forcer à avancer par quelque moyen que ce soit est strictement interdit.

Si un chien n'est plus apte à courir ou refuse d'avancer pour quelque raison que ce soit, le compétiteur n'est pas autorisé à finir la manche.

Pendant la procédure de dépassement, l'attelage dépassé laissera le passage à l'attelage dépassant.

À l'ordre « TRAIL » ou « PISTE », le concurrent et son chien sont obligé de rester du même côté de la piste et de ralentir.

S'il y a un départ groupé, tous les compétiteurs de la même catégorie attendront avant la ligne de départ en tenant leur chien par le collier ou le harnais. S'ils ne peuvent tous être sur la même ligne, plusieurs lignes seront prévues.

**Pour le canicross, les points non évoqués dans ce règlement, les R.T.S. seront appliqués"**

### **Acceptation du règlement**

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement de « Los Pompils Gratinois » et en accepte toutes les clauses. Le Participant s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Les organisateurs de Los Pompils Gratinois,

